

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Description du projet

Construction d'une serre photovoltaïque de type abri climatique

Adresse du projet :

Monsieur MERLE Philippe

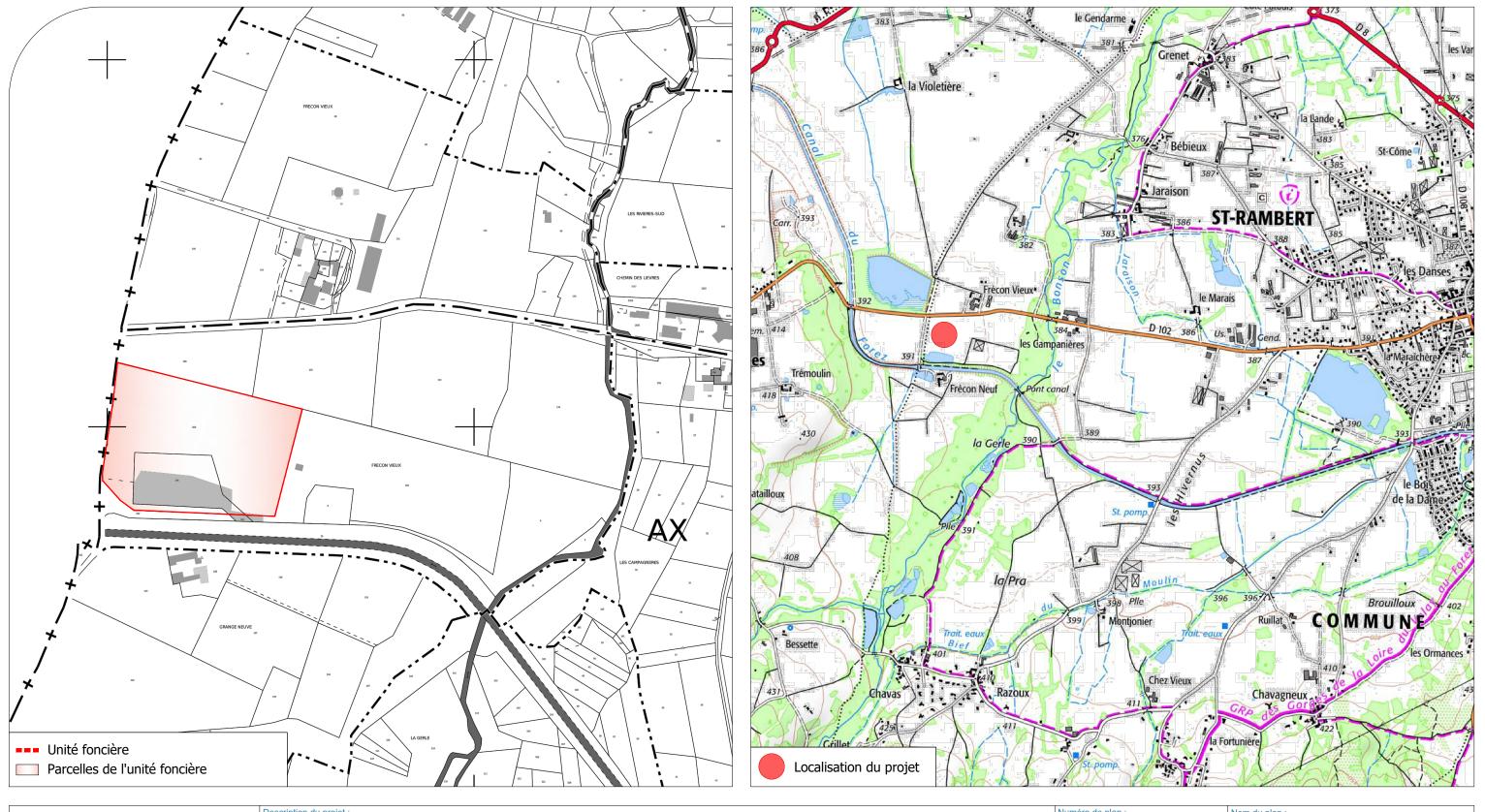
Lieu-dit : " Frécon Vieux "

42170 - SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

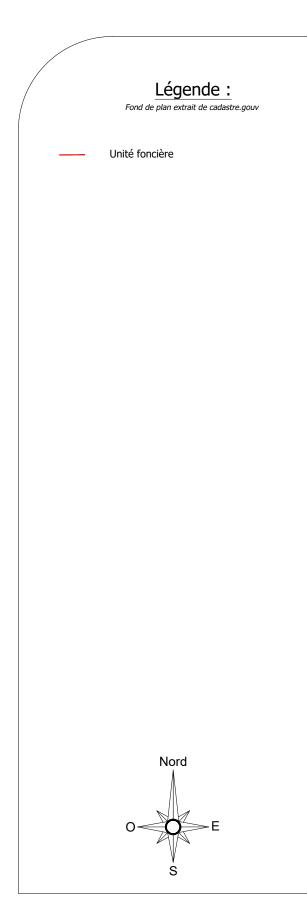
Architecte:

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Rouaill/85000 POBHERS
Tel: 06 30 36 35 46
michelblanchon.86@wanadoo.fr

Plan de situation IGN - Ech 1/25000

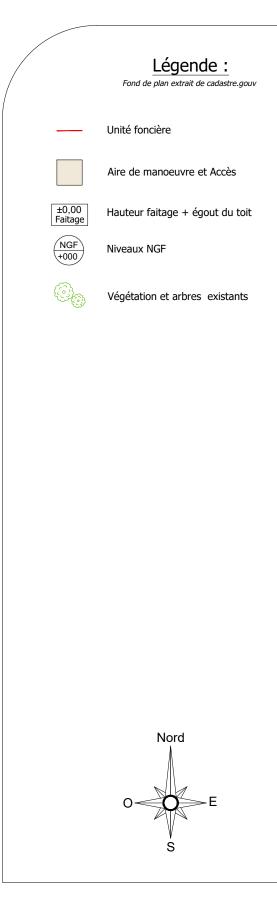


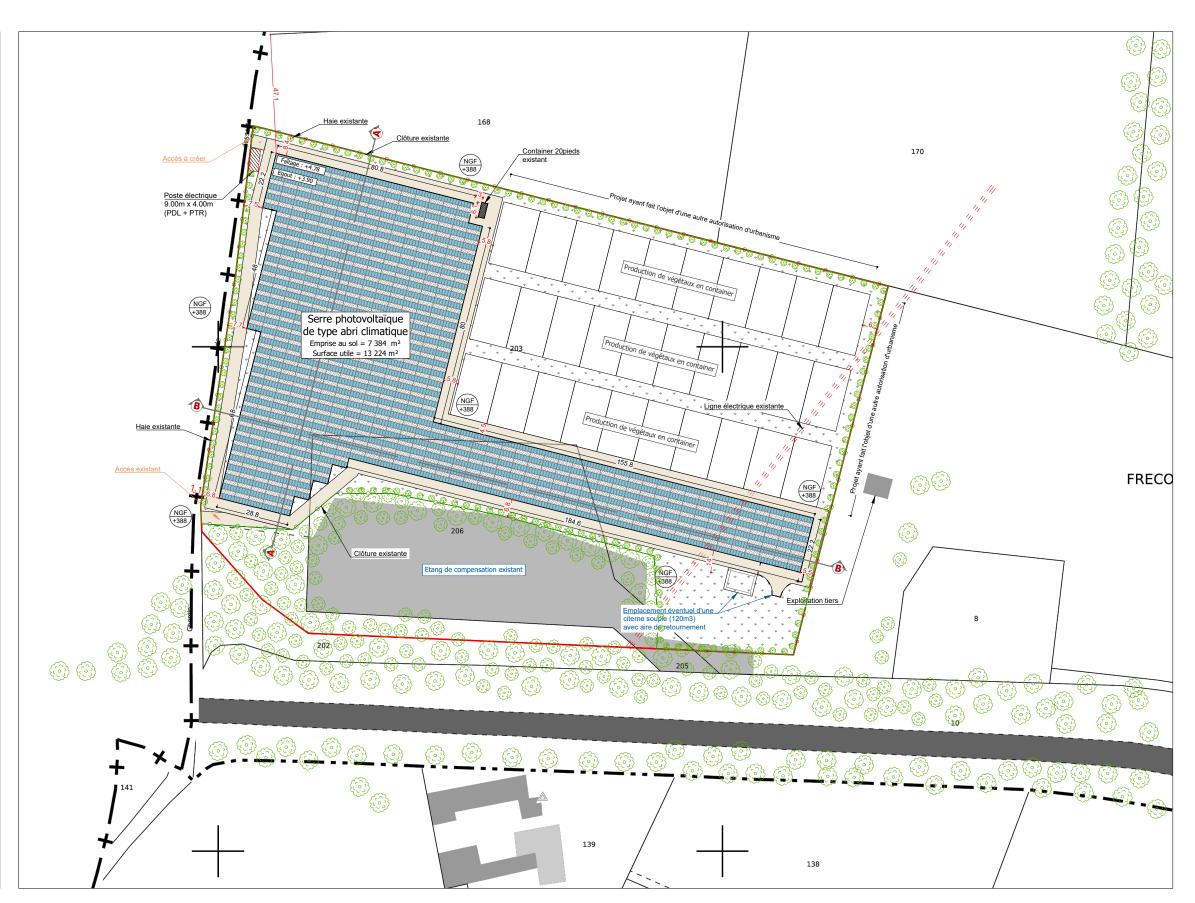
Description du projet :	Numéro de plan :	Nom du plan :
Construction d'une serre photovoltaïque de type abri climatique	PC1	Plan de situation
Adresse du projet :		
Monsieur MERLE Philippe	Date : 19/07/2022	Architecte: Michel Blanchon
Lieu-dit : " Frécon Vieux "	Echelle: 1/5000 et 1/25000	Architecte DESA
42170 - SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	Dessinateur :	7 route de Nouaille 86000 POTTERS
Ce plan est notre propriété & ne peut être copie ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion	RPR	michel.blanchon.86@wanadoo.fr

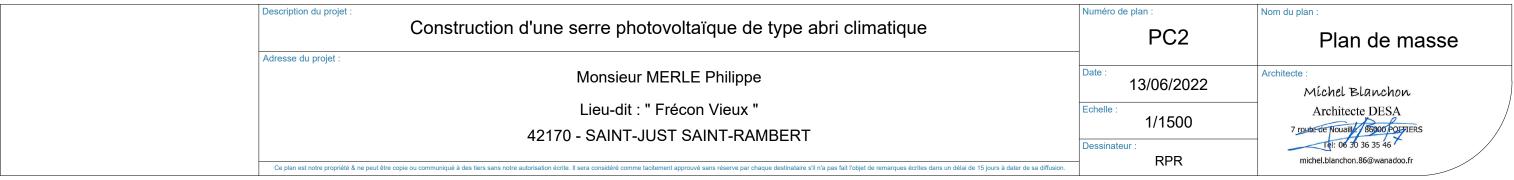


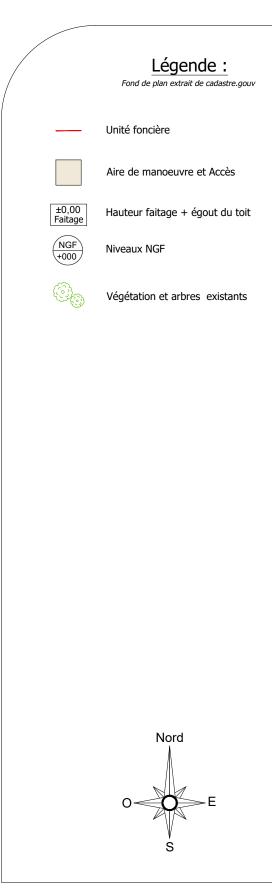


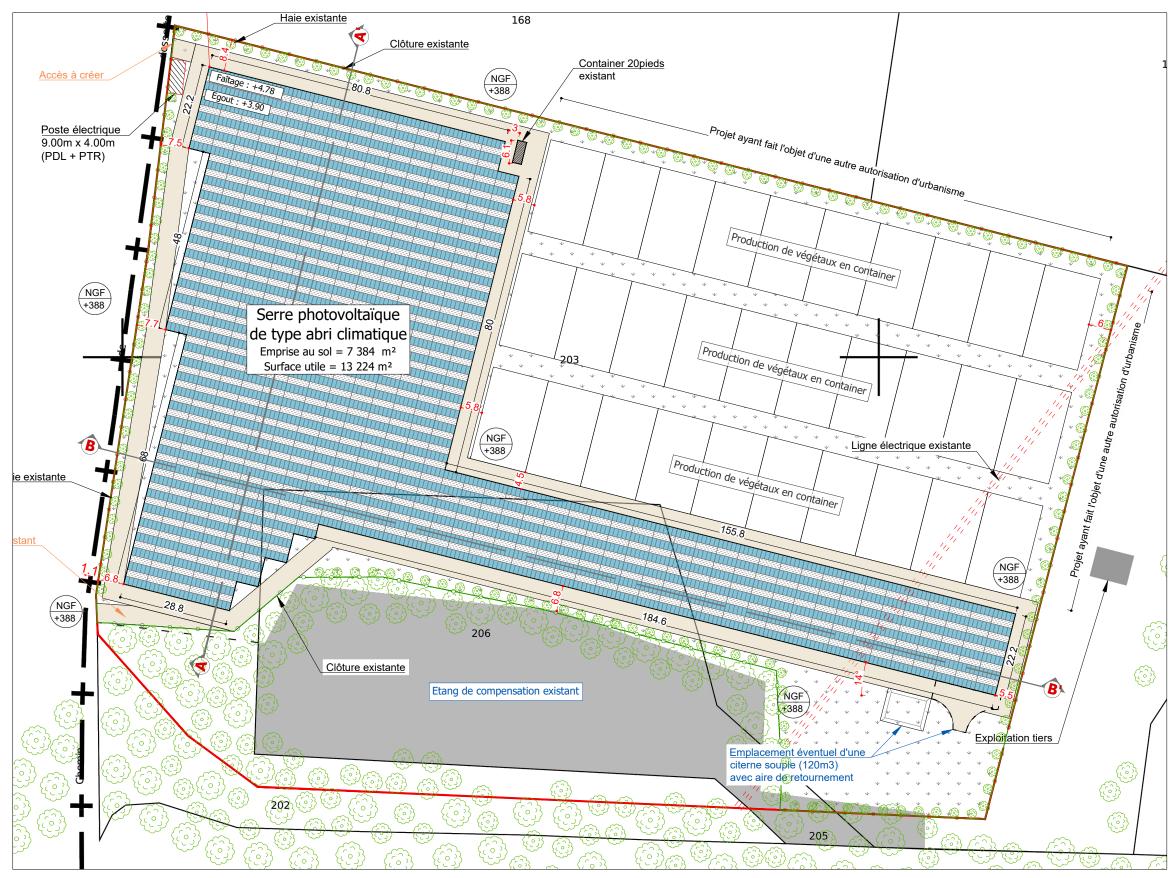














Légende:
Fond de plan extrait de cadastre.gouv

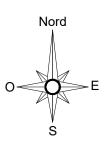
Unité foncière

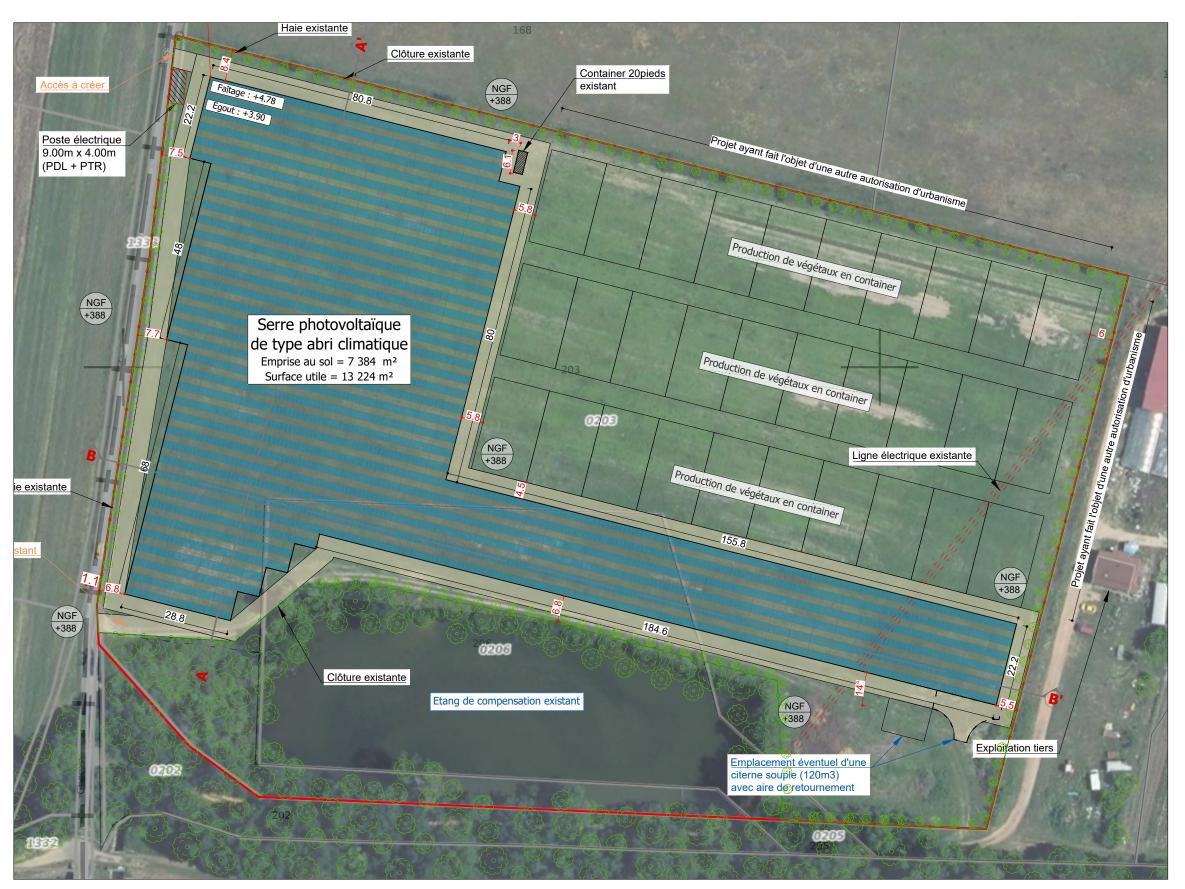
Aire de manoeuvre et Accès

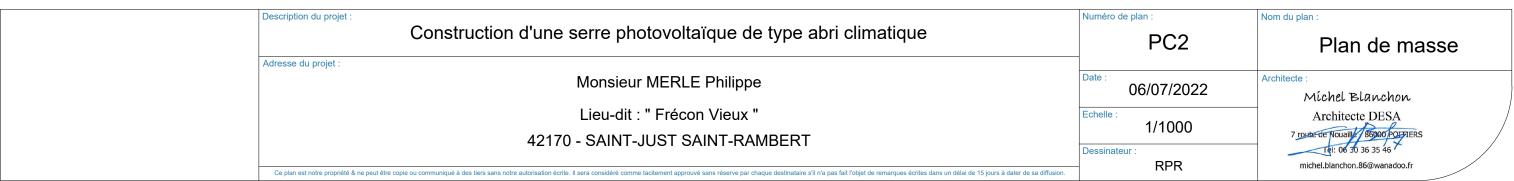
±0,00 Faitage + égout du toit

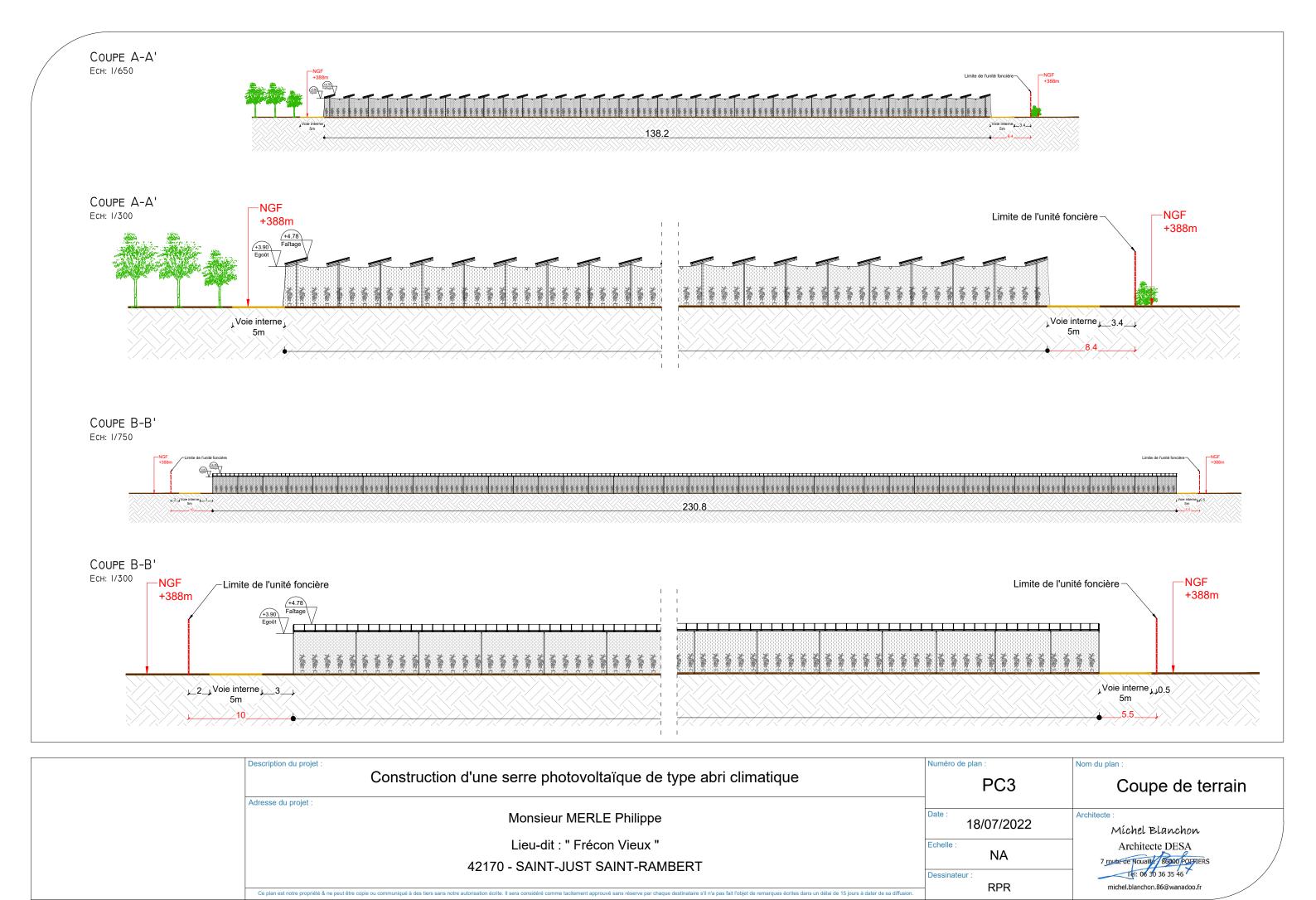
Niveaux NGF

Végétation et arbres existants



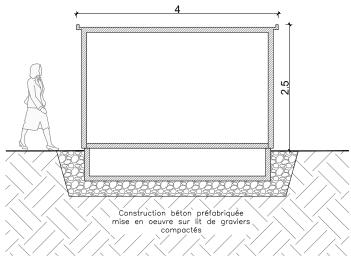






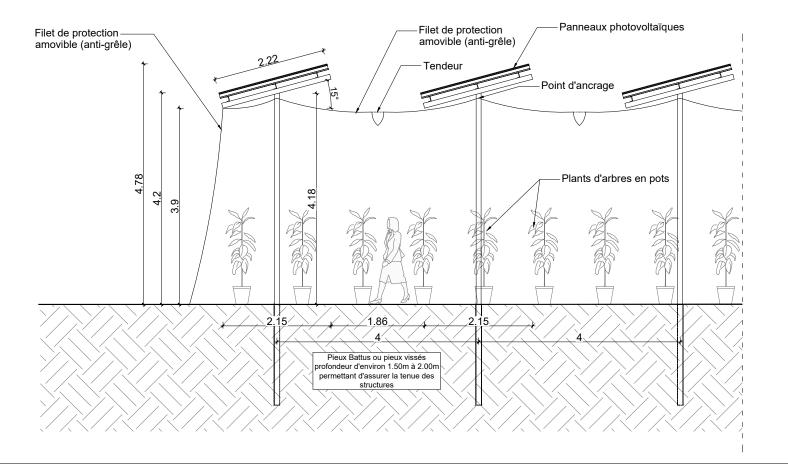


Ech: 1/75



STRUCTURE : COUPE DE PRINCIPE

Ech: 1/75



Le modèle du poste de transformation et livraison (PTR + PDL) est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer. Les dimensions et teintes resteront similaires.

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol

De	Description du projet :		Numéro d	le plan :	Nom du plan :
		Construction d'une serre photovoltaïque de type abri climatique		PC3	Coupe de terrain
Ad	Adresse du projet :				·
		Monsieur MERLE Philippe	Date :	18/07/2022	Architecte: Míchel Blanchon
		Lieu-dit : " Frécon Vieux "	Echelle :	4/75	Architecte DESA
		42170 - SAINT-JUST SAINT-RAMBERT		1/75	7 route de Nouaille 86000 POTTIERS
			Dessinate		Tel: 06 30 36 35 46
	Ce plan est notre propriété & ne peut être co	copie ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.		RPR	michel.blanchon.86@wanadoo.fr

Construction d'une serre photovoltaïque de type abri climatique 42170 – SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

NOTICE DESCRIPTIVE DU PROJET

PC 4

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Novalle 85000 POLFIERS
18: 06 30 36 35 46
michel blanchon.86@wanadoo.fr



I. <u>ETAT INITIAL DU TERRAIN</u>:

Le projet de construction se situe sur la commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT (85670), au lieu-dit « Frécon Vieux ».

Situé à l'Ouest de la commune à proximité de parcelles cultivés par des tiers, le projet s'inscrit dans un paysage à dominance rurale (cf. vue satellite).

L'extrait cadastral servant de plan de situation (PC1), donne des indications d'environnement éloigné (densité des constructions proches...).

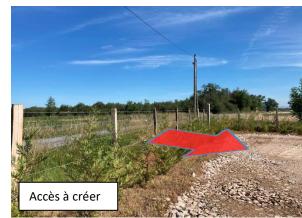
Les photographies et éléments PC6 et PC7-8 de la présente demande permettent d'apprécier l'ambiance du paysage rapproché et lointain (les angles de prises de vues sont repérés sur le plan de localisation des photos).

Un accès est existant depuis le chemin rural à l'ouest du projet (voir photo cf.).











I. IMPLANTATION DU PROJET :

La serre sera implantée sur les parcelles **n°203 et 206** de la section AX au lieu-dit « Frécon Vieux » sur la commune de SAINT-JUST SAINT RAMBERT (42170).

Les accès se feront depuis le chemin rural à l'ouest du projet.

La serre viendra s'implanter à proximité d'une production de végétaux sous containers prévue au nord-est de l'unité foncière.

Ce projet permettra à l'exploitant d'améliorer les conditions d'exploitation et en particulier :

- Développement et pérennisation de l'activité de production
- Allongement de la période de production
- Amélioration des conditions de travail sous abris climatiques
- Efficience de l'organisation du travail avec des nouveaux espaces
- Sécurité de production contre les aléas climatiques (vent, grêle, et excès pluviométriques)

La construction s'implantera en zone A suivant le Plan Local d'Urbanisme qui permet les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole.

II. INSERTION DANS SON ENVIRONNEMENT:

La topographie du terrain ne sera pas modifiée car ce type de construction (structure légère) permet de s'adapter au terrain (PC3).

La végétation et la haie qui ceinture l'unité foncière seront conservées et permettront de participer à l'intégration paysagère du projet.



Le volume général des constructions sera simple et sobre, les matériaux utilisés seront en harmonie avec l'environnement proche (PC6-7-8).

III. RESEAUX:

❖ Alimentation :

Pour le bon fonctionnement de la couverture photovoltaïque, un poste électrique sera implanté à proximité du projet.

Le poste sera composé d'un poste de transformation et de livraison, il aura une emprise au sol de 36.00 m² et une surface plancher de 33.44 m².

* Raccordement:

Le projet ne nécessitera pas de raccordement électrique en soutirage.

En revanche l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques ayant vocation à être réinjectée sur le réseau, une demande de raccordement sera effectuée auprès du gestionnaire de réseaux en temps voulu, pour une puissance d'injection de 1.54 MW. La centrale photovoltaïque sera raccordée au réseau électrique par le gestionnaire de réseaux, au point d'injection déterminé par l'étude de raccordement effectuée auprès de ce même gestionnaire.

***** Evacuation :

Les eaux pluviales ne seront pas collectées par le projet, et seront naturellement drainées par les parcelles comme à l'état existant.

I. LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

En conformité avec le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) qui préconise un débit d'eau de 60m³/h pour ce type de projet, une réserve souple de 120m³ sera mise en place à proximité.

Les accès créés seront carrossable pour permettre l'accès aux véhicules de secours.

Toutes les prescriptions du SDIS seront respectées.



IV. FUTURE DIVISION CADASTRALE:

La construction du projet par la société TECHNIQUE SOLAIRE pour le compte du Monsieur MERLE fera l'objet d'un bail à construction. Monsieur MERLE restera propriétaire de l'ensemble des parcelles mais donnera à bail à TECHNIQUE SOLAIRE la zone correspondant à l'emprise du projet pour construire les volières.

La parcelle sur laquelle sera implanté le projet fera l'objet d'une division cadastrale avant le début des travaux et la signature du bail : la parcelle issue de la division correspondra à l'emprise du projet augmentée d'une bande de 5 mètres de manière à ce que le bail à construction ne porte que sur cette emprise et non sur la totalité des parcelles concernées.

En l'application de l'article R-442-1 a) cette division cadastrale ne sera soumise ni à déclaration préalable ni à permis d'aménager.

A noter que le projet ne comportera pas de voie ou d'espace commun.

II. DESCRIPTIF DE LA SERRE :

❖ Mode constructif :

La serre photovoltaïque de type abri climatique sera constituée d'une structure porteuse en acier permettant de soutenir les filets de protection ainsi que les panneaux photovoltaïques.

Les filets tendus entre les rangés de panneaux photovoltaïques assureront la protection contre la grêle tandis que les filets en périphérie assureront le rôle de brise-vent.

La hauteur de passage libre sera de 3,90 m permettant le passage des engins agricoles. La hauteur au faîtage sera de 4,78 m.

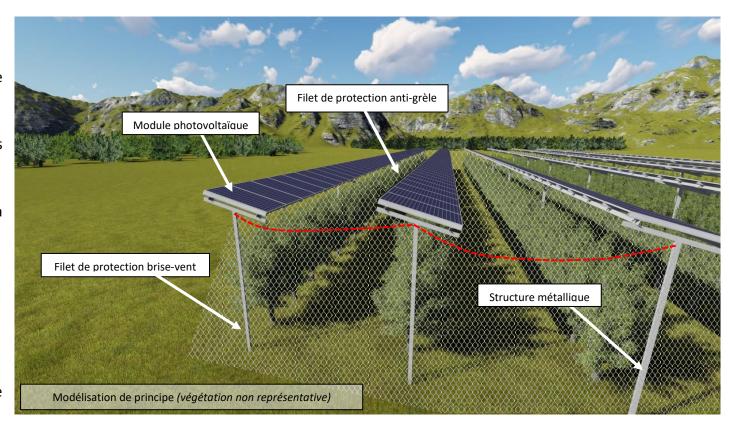
La largeur d'une structure est de 2,15 m (projetée au sol).

La longueur des structures s'adapte en fonction de la forme de la parcelle.

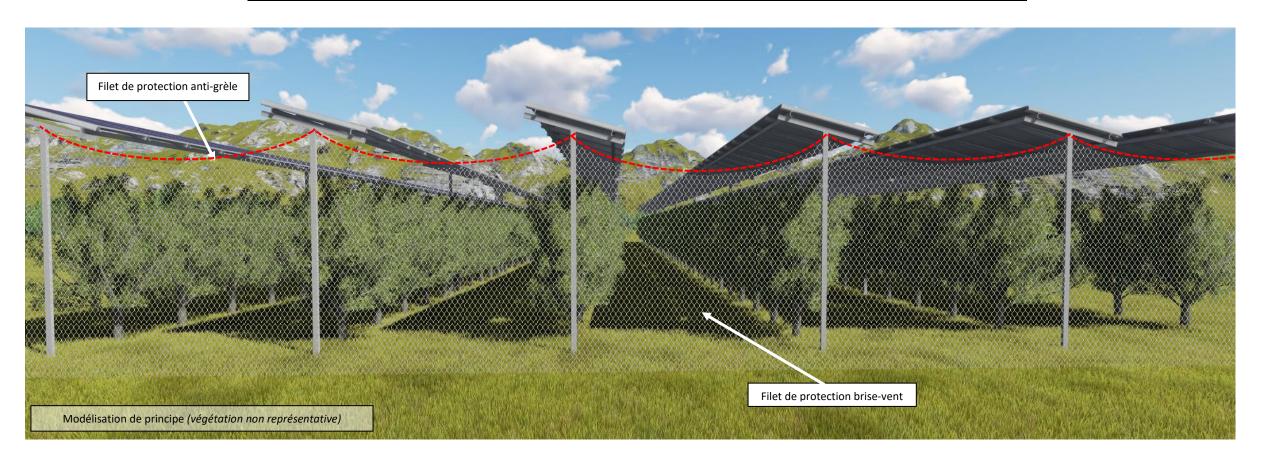
Il n'y aura pas de terrassement particulier car il s'agit d'une structure légère.

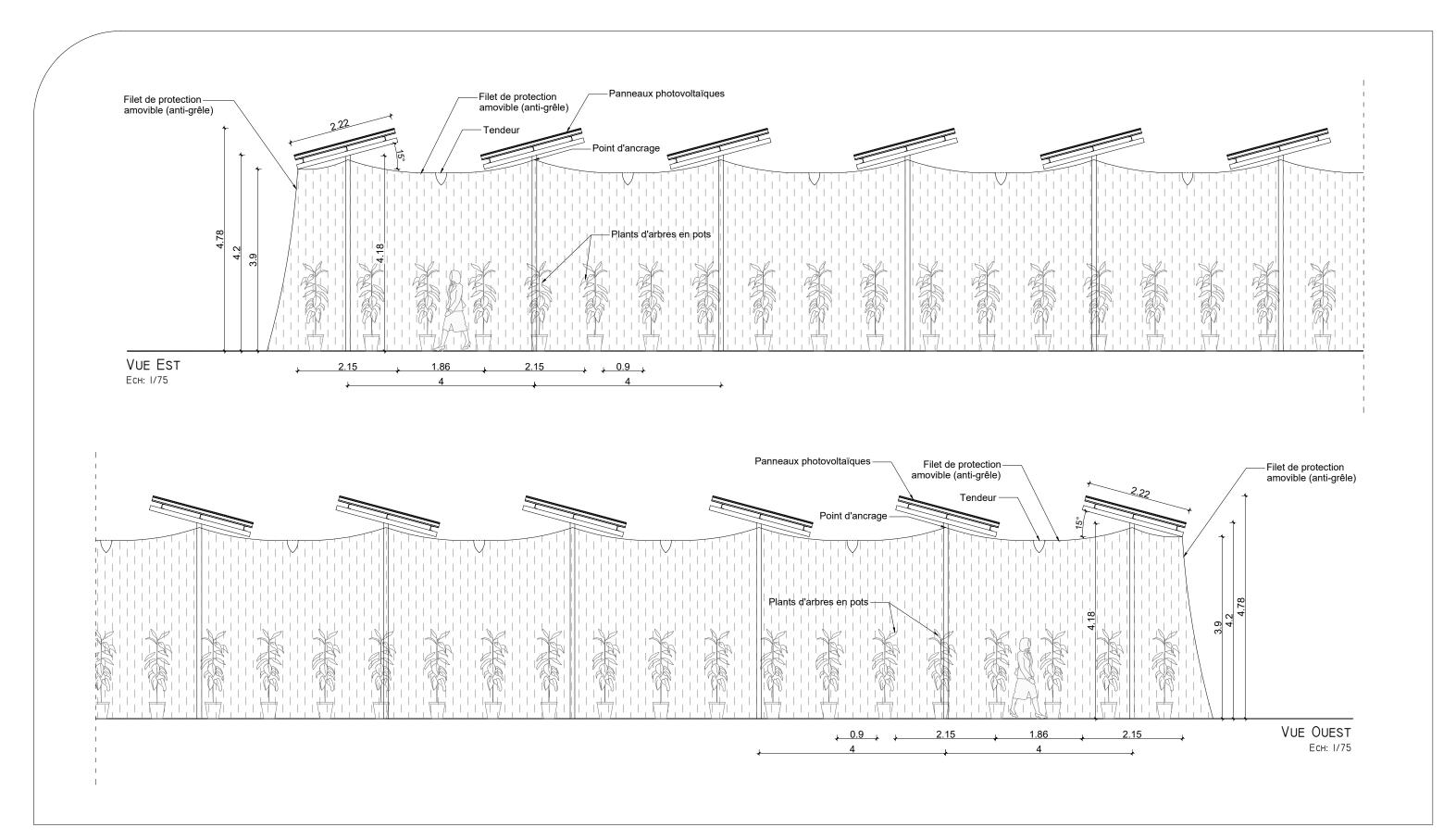
Les fondations seront donc uniquement localisées sous les poteaux et pourront s'adapter à la topographie.

Les fondations assurant l'ancrage au sol et la stabilité des structures seront des pieux battus ou pieux vissés à une profondeur d'environ 1.50m à 2.00m suivant les préconisations de l'étude de sol.

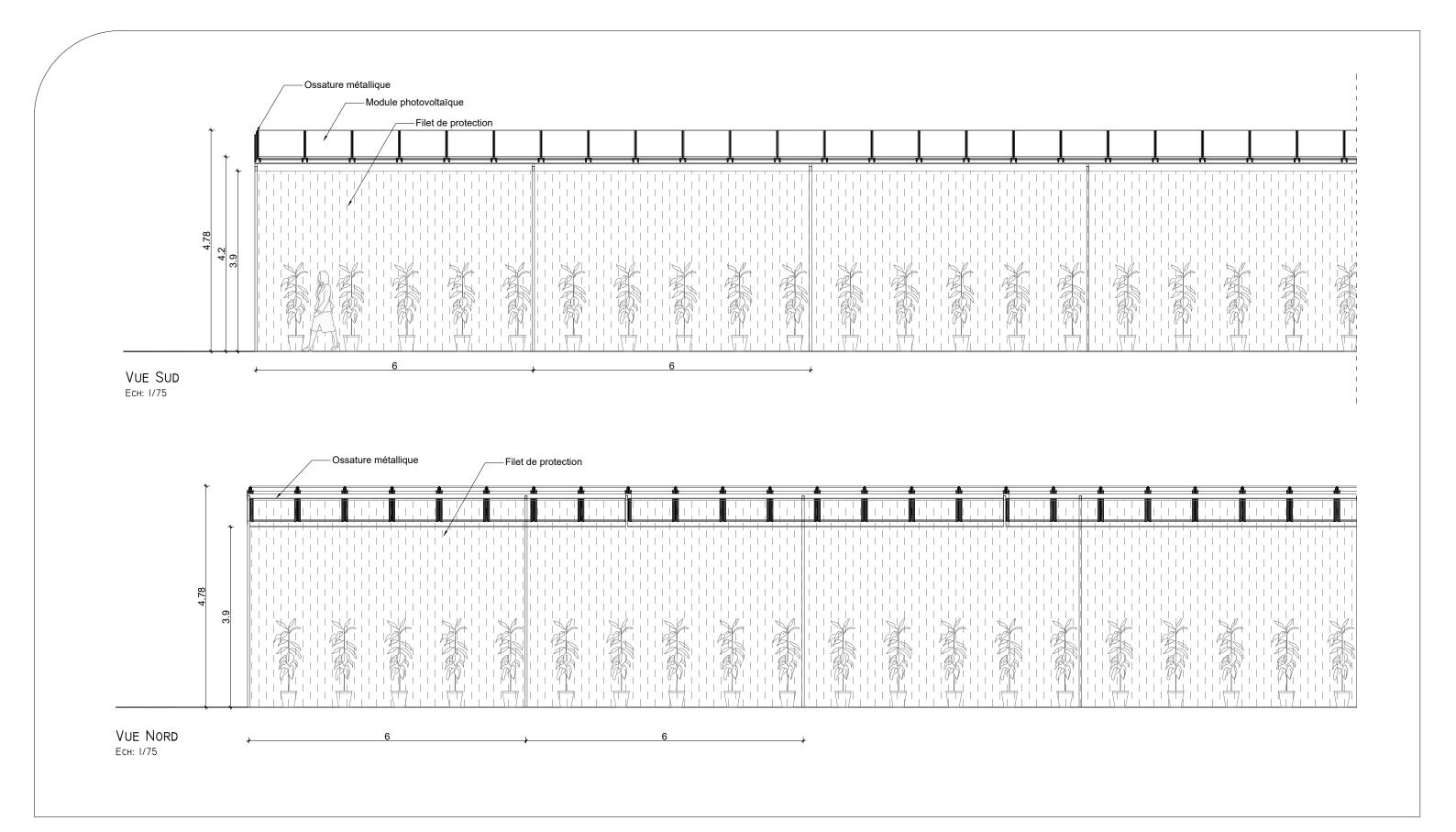


L'emprise au sol total de la serre photovoltaïque de type abri climatique et du poste électrique sera de 7384m² et 36m².

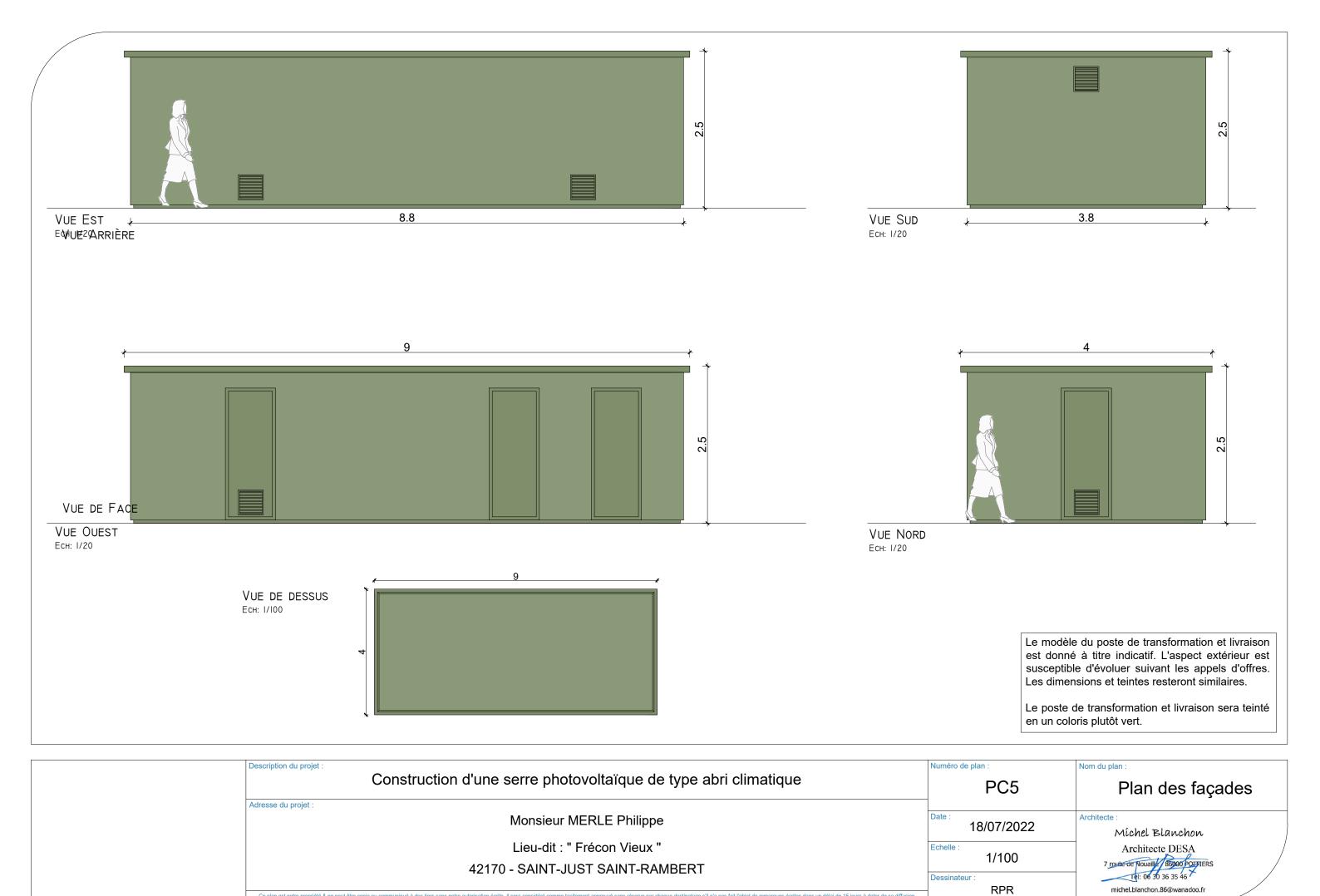












LOCALISATION DES PRISES DE VUES



Description du projet :	Numéro de plan :	Nom du plan :
Construction d'une serre photovoltaïque de type abri climatique	PC6-7-8	Localisation des prises de vues
Adresse du projet :		•
Monsieur MERLE Philippe	Date: 18/07/2022	Architecte: Míchel Blanchon
Lieu-dit : " Frécon Vieux "	Echelle:	Architecte DESA
42170 - SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	NA	7 route de Nouaille 85000 POLTIERS
	Dessinateur : RPR	michel.blanchon.86@wanadoo.fr
Ce plan est notre propriété & ne peut être copie ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.	. IXF IX	micro.ibidicionibo@wanddod.ii

VUE 1 - AVANT



VUE 1 - APRES



Description du projet :		Numéro o	Numéro de plan : Nom du plan :	
	Construction d'une serre photovoltaïque de type abri climatique		PC6-7-8	Insertions - Photos
Adresse du projet :				
	Monsieur MERLE Philippe	Date :	18/07/2022	Architecte: Míchel Blanchon
	Lieu-dit : " Frécon Vieux "	Echelle :	NIA	Architecte DESA
	42170 - SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	NA	INA	7 route de Nouaille 85000 POLTIERS
		Dessinate		Tel: 06 30 36 35 46
Ce plan est notre propriété & ne peu	tre copie ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.		RPR	michel.blanchon.86@wanadoo.fr

VUE 2 - AVANT



VUE 2 - APRES



	Description du projet :	Numéro d	le plan :	Nom du plan :
	Construction d'une serre photovoltaïque de type abri climatique		PC6-7-8	Insertions - Photos
/	Adresse du projet :			
	Monsieur MERLE Philippe	Date :	18/07/2022	Architecte: Míchel Blanchon
	Lieu-dit : " Frécon Vieux "	Echelle :	NA	Architecte DESA
	42170 - SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	Dessinate		7 route de Nouaille / 85000 POETIERS
	Ce plan est notre propriété & ne peut être copie ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.		RPR	michel.blanchon.86@wanadoo.fr

VUE 3 - AVANT



VUE 3 - APRES



Description du projet :		Numéro de plan :	Nom du plan :
	Construction d'une serre photovoltaïque de type abri climatique	PC6-7-8	Insertions - Photos
Adresse du projet :			
	Monsieur MERLE Philippe	Date : 18/07/2022	Architecte: Michel Blanchon
	Lieu-dit : " Frécon Vieux "	Echelle :	Architecte_DESA
	42170 - SAINT-JUST SAINT-RAMBERT	NA	7 route de Nouaille 85000 POLTIERS
		Dessinateur :	Tel: 06 30 36 35 46
Ce plan est notre propriété & ne peut	être copie ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.	RPR	michel.blanchon.86@wanadoo.fr